

N°DBCA-2023-047

- Membres théoriques :
5
- Membres en exercice :
5
- Membres présents :
4
- Votants :
4



**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**CONVENTION ENTRE LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME (SDIS 76) ET LE HAVRE ATHLETIC CLUB (HAC)**

Le 29 août 2023, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 25 juillet 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 4 membres présents, le Bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Madame Louisa COUPPEY, 2ème Vice-présidente
- Monsieur Bastien CORITON, 3ème Vice-président
- Monsieur Julien DEMAZURE, 5ème membre

ETAIT ABSENT EXCUSE

- Monsieur Nicolas BERTRAND, 1er Vice-Président

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Projet d'établissement		
Les Politiques	Les Axes Stratégiques	Les Segments de Travail
<i>Sociétale</i>	<i>Assurer un service public de qualité sur le territoire</i>	<i>Garantir la qualité des interventions de secours</i>

*

**

Vu :

- *le code général des collectivités territoriales,*
- *la délibération n°2021-CA-58 du 06 décembre 2022 portant actualisation des tarifs et des participations demandés par le SDIS 76 aux bénéficiaires de certaines prestations,*
- *la délibération du Conseil d'administration n°2021-DCA-030 du 06 septembre 2021 portant délégation du Conseil d'administration au Bureau.*

*

**

Le Havre Athletic Club (HAC) accède au championnat de football de Ligue 1 pour la saison 2023/2024. A cette occasion, dix-sept matchs se joueront au stade Océane au Havre entre le 13 août 2023, date de début du championnat et le 18 mai 2024, date de la fin du championnat.

Dans le cadre de la mise en œuvre systématique d'un poste de commandement interservices (PC sécurité) au sein du stade Océane lors des rencontres sportives, le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76) s'engage à pré-positionner deux officiers de liaison sur le site, et ce, à titre onéreux, lors des rencontres sportives présentant un risque particulier. Ces officiers de liaison, possédant la qualification de chef de colonne et de chef de groupe, seront présents au PC sécurité du stade Océane, deux heures avant le début de la rencontre sportive jusqu'à la levée du dispositif. Les missions du service de sécurité sont détaillées dans la présente convention.

Il convient d'autoriser le président à signer la convention ci-jointe ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

*

**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20230829-DBCA-2023-047-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/08/2023

Affichage : 29/08/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président du Conseil d'administration,
Signé électroniquement, le 29/08/2023
Andre GAUTIER, Président CASDIS

André GAUTIER